

Concours "Fleurs et jardins..."

Bulletin d'inscription

(à déposer aux Pépinières Le Lann, magasin Dupuch ou à l'accueil de la mairie avant le 7 juin 2017)

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. (obligatoire) :

CATÉGORIE(S) :

- 1^{ère} catégorie : maison avec jardin
 2^{ème} catégorie : balcon, terrasse, façade, pied de mur fleuris visibles de la rue
 3^{ème} catégorie : maison avec potager, parcelle de jardins familiaux
 4^{ème} catégorie : hôtel, restaurant, commerce, entreprise, profession libérale

Dans chaque catégorie, un prix spécial «**Bonnes pratiques au jardin**» sera attribué selon différents critères*. Si vous souhaitez y participer, merci de cocher la case ci-contre :

Concours ouvert à tous les habitants de la commune sauf cas particuliers*.

Passage du jury le 15 et 16 juin 2017.

Remise des prix courant septembre 2017 à l'Atrium.

Autorisation :

Je soussigné(e).....
autorise la prise de vue de mon jardin, balcon, façade... pour la sélection au concours « Fleurs et jardins... » et pour une éventuelle exploitation journalistique*.

Inscription (avant le 7 juin 2017)

Fait à Gradignan, le

Signature :

En cas de force majeure, ce concours peut être annulé ou modifié sans préavis. Pour plus d'informations, merci de consulter le règlement du concours disponible aux pépinières Le Lann, magasin Dupuch et à la Mairie ; vous pouvez également télécharger le bulletin d'inscription sur le site www.ville-gradignan.fr.

* voir règlement concours.



6/Classement :

Pour chaque catégorie, le jury délibère, établit un classement et attribue un prix.

L'analyse se fera entre autres selon les critères suivants : l'aspect visuel général, la propreté, les couleurs ou le thème ainsi que l'originalité et la fraîcheur du lieu guideront ce choix.

7/Représentations photographiques :

Une prise de vue de chaque jardin, potager, balcon, muret et autres sera réalisée dans le cadre de la sélection du jury, et fera l'objet par la suite d'une exposition, et d'une éventuelle exploitation journalistique dans la publication « Ensemble », sur le site internet de la ville, ou encore sur sollicitation de quotidiens régionaux. La localisation de ces photos garderont un caractère anonyme, mais pourront néanmoins citer le nom du participant.

8/Remise des prix :

Ce concours récompensera sans distinction tous les participants, au cours d'un cocktail donné à cette occasion :

Dans le courant du mois de septembre 2017 à 18h00 à l'Atrium de l'Hôtel de Ville.



1/Préambule :

La ville de Gradignan, les Pépinières Le Lann et le magasin Dupuch organisent un Concours « Fleurs et jardins... », afin d'inciter la population à contribuer à l'embellissement de son cadre de vie et valoriser ainsi l'image de la commune auprès de ses habitants et visiteurs, et de récompenser ceux qui font un effort dans ce sens.

2/Participants :

Ce concours gratuit est ouvert aux particuliers, aux commerçants, entreprises, ainsi qu'aux professions libérales situés sur le territoire de la commune.

Sont exclus de toute participation à ce concours : le personnel des organisateurs (Mairie, Pépinières Le Lann et Dupuch), ainsi que les professionnels et commerces liés à l'horticulture, le fleurissement, l'aménagement en espaces verts et paysagers ou toutes autres activités professionnelles s'en rapprochant.

3/Inscriptions :

Tout Gradignanais peut s'inscrire gratuitement dans l'une des catégories que comporte ce concours. Chaque concurrent ne peut s'inscrire que dans une seule catégorie. Pour chaque foyer ou professionnel une seule inscription sera prise en compte. L'inscription au Concours entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury. Le bulletin d'inscription est disponible sur place (Mairie et Pépinières Le Lann, magasin Dupuch ou en téléchargement libre sur le site de la ville). Pour tout renseignement complémentaire, vous devez vous adresser à la Mairie (05.56.75.65.60).

Le bulletin d'inscription ci-joint devra être déposé soit à la Mairie, soit aux Pépinières Le Lann, soit au magasin Dupuch avant **le 07 juin 2017**, date butoir.

4/Catégories :

Ce concours ne comporte qu'une session au printemps composée de quatre catégories distinctes :

- 1°Catégorie : Maison avec jardin,
- 2°Catégorie : Balcon, terrasse, façades, pied de mur fleuris visible de la rue,
- 3°Catégorie : Maison avec potager, parcelle des jardins familiaux,
- 4°Catégorie : Hôtel, restaurant, commerce, entreprise, profession libérale,

★ Un prix spécial « Coup de Cœur » pourra être décerné par les membres du jury sur l'ensemble des catégories représentées.

★ Dans chaque catégorie, un prix spécial "Bonnes Pratiques au Jardin" sera attribué selon les critères suivants:

- Jardin économe
 - . Limiter et valoriser les déchets verts (broyage et utilisation en paillage, compostage...)
 - . Récupérer l'eau de pluie et maîtriser l'arrosage (végétaux adaptés, paillage...)
- Jardin écologique
 - . Bannir les produits phytosanitaires et développer des alternatives naturelles (purins, plantes complémentaires, paillage...)
 - . Planter des végétaux adaptés et locaux
 - . Varier les hauteurs de tonte
 - . Préserver des refuges pour les insectes auxiliaires
- Jardin en partage
 - . Partager et échanger les savoirs
 - . Partager et échanger les plantes, graines...
 - . Développer le jardinage entre les générations

5/Le jury :

Le jury est composé d'élus municipaux et de professionnels qualifiés.

Le jury visitera et jugera les réalisations des candidats les jours suivants:

- **Les 15 et 16 juin 2017** toute la journée